

## META CRÈME

### Dry-Treat

Chemwatch: 16-0409  
Version Num: 4.1.1.1  
Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Code d'alerte du risque: 1

Date de revision: 28/09/2015  
Date d'impression: 16/04/2016  
date initiale: Pas Disponible  
S.REACH.FRA.FR

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	META CRÈME
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Dry-Treat	Dry-Treat Ltd	Dry-Treat
Adresse	4/149-155 Pascoe Vale Rd. VIC Moonee Ponds 3039 Australia	United Kingdom	150 Dascomb Road MA Andover 01810 United States
Téléphone	1800 675 119 (AUS)	0800 0964 760 (UK)	+1 866 667 5119 (USA)
Fax	+61 2 9954 3162	+61 2 9954 3162	+61 2 9954 3162
Site Internet	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Courriel	Pas Disponible	sds@drytreat.com	Pas Disponible

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+1 813 248 0585 (Outside USA)	+1 813 248 0585 (Outside USA)	(800) 255 3924
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible	Pas Disponible	+1 813 248 0585 (Outside USA)

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**N'est pas considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.**

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]	Sans Objet
---	------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette CLP	Sans Objet
MENTION D'AVERTISSEMENT	<b>SANS OBJET</b>

### Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

### Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Réponse**

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Stockage**

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Élimination**

Sans Objet

**2.3. Autres dangers**

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1.Substances**

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

**3.2.Mélanges**

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	<50	silicones, proprietary	Sans Objet
	balance	other ingredients not contributing to the classification	
<b>Légende:</b> 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L			

**SECTION 4 PREMIERS SECOURS**

**4.1. Description des premiers secours**

<b>Général</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</li> <li>▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.</li> </ul> <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la région touchée à l'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.</li> <li>▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.</li> <li>▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</li> <li>▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</li> <li>▶ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.</li> </ul>
<b>Contact des yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la région touchée à l'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.</li> <li>▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</li> <li>▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</li> <li>▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.</li> </ul>

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir la section 11

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter symptomatiquement.

**SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

- ▶ Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- ▶ Mousse.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Poudre chimique sèche.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Incompatibilité au feu</b>	Éviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
-------------------------------	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.</li> <li>▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.</li> <li>▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.</li> </ul>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Combustible.</li> <li>▶ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.</li> <li>▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers.</li> <li>▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).</li> </ul> <p>Les produits de combustion incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>,</li> <li>dioxyde de carbone (CO2)</li> <li>,</li> <li>dioxyde de silicium (SiO2).</li> <li>,</li> <li>autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.</li> </ul>

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer toutes les sources d'allumage.</li> <li>▶ Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.</li> <li>▶ Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau.</li> <li>▶ Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.</li> <li>▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.</li> </ul>

### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Manipulation Sure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.</li> <li>▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a un risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.</li> <li>▶ Evitez la concentration dans les trous et creux.</li> </ul>
<b>Protection anti- Feu et explosion</b>	Voir Section 5
<b>Autres Données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conserver dans les containers d'origine.</li> <li>▶ Conserver les containers scellés.</li> <li>▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.</li> <li>▶ Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée.</li> </ul>

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	Evitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences. Eviter une réaction avec des agents oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### ▮ NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

#### ▮ PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

#### ▮ VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)


#### ▮ DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

#### ▮ LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
META CRÈME	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Composant	IDLH originale	IDLH révisé		
silicones, proprietary	Pas Disponible	Pas Disponible		

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié</b>	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés.
<b>8.2.2. Protection Individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>▶ Masque chimique.</li> <li>▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.</li> </ul>
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous
<b>Protection des mains / pieds</b>	Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers. La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. <b>SINON:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Protections.</li> <li>▶ Crème écran.</li> <li>▶ Unité de nettoyage pour les yeux.</li> </ul>
<b>Les risques thermiques</b>	Pas Disponible

### 8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
<b>État Physique</b>	Liquid	<b>Densité relative (Water = 1)</b>	1.0
<b>Odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	Pas Disponible
<b>pH (comme fourni)</b>	8	<b>Température de décomposition</b>	Pas Disponible
<b>Point de fusion / point de congélation (° C)</b>	Pas Disponible	<b>Viscosité (cSt)</b>	Pas Disponible
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b>	Pas Disponible	<b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>	Sans Objet
<b>Point d'éclair (°C)</b>	Pas Disponible	<b>goût</b>	Pas Disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas Disponible	<b>Propriétés explosives</b>	Pas Disponible
<b>Inflammabilité</b>	Pas Disponible	<b>Propriétés oxydantes</b>	Pas Disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Pas Disponible	<b>La tension de surface (dyn/cm or mN/m)</b>	Pas Disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Pas Disponible	<b>Composé volatile (%vol)</b>	Pas Disponible
<b>Pression de vapeur (kPa)</b>	Pas Disponible	<b>Groupe du Gaz</b>	Pas Disponible
<b>hydrosolubilité (g/L)</b>	miscible	<b>pH en solution (1%)</b>	Pas Disponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Pas Disponible	<b>VOC g/L</b>	Pas Disponible

### 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1.Réactivité</b>	Voir section 7.2
<b>10.2.Stabilité chimique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>▶ Le produit est considéré stable.</li> <li>▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul>

<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Voir section 7.2
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Voir section 7.2
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Voir section 7.2
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Voir section 5.3

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Inhalé</b>	Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.
<b>Ingestion</b>	Le produit <b>N'A PAS ETE</b> classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux).
<b>Contact avec la peau</b>	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
<b>Yeux</b>	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).
<b>Chronique</b>	Les principales voies d'exposition sont par contact accidentel de la peau ou des yeux et par inhalation de vapeurs, tout particulièrement à haute température. Comme pour tout produit chimique, un contact avec une peau à nue non-protégée ; une inhalation de vapeurs, de poussières ou de fumées dans une atmosphère de travail ; ou l'ingestion de toute forme, doivent être évités en se conformant aux pratiques professionnelles du lieu.

<b>META CRÈME</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible

**Légende:** 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

<b>toxicité aiguë</b>	☐	<b>Cancérogénicité</b>	☐
<b>Irritation / corrosion</b>	☐	<b>reproducteur</b>	☐
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	☐	<b>STOT - exposition unique</b>	☐
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	☐	<b>STOT - exposition répétée</b>	☐
<b>Mutagénéité</b>	☐	<b>risque d'aspiration</b>	☐

**Légende:** ✗ - Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification  
✔ - Données nécessaires à la classification disponible  
☐ - Données non disponibles pour faire la classification

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
Pas Disponible	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
<b>Légende:</b>	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplis?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Élimination du produit / emballage</b>	<p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.</p> <p>Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réduction,</li> <li>▶ La réutilisation</li> <li>▶ Le recyclage</li> <li>▶ L'élimination (si tout le reste a échoué)</li> </ul> <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.</li> <li>▶ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.</li> <li>▶ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.</li> <li>▶ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.</li> </ul>
<b>Options de traitement des déchets</b>	Pas Disponible
<b>Options d'élimination par les égouts</b>	Pas Disponible

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Étiquettes nécessaires**

<b>Polluant marin</b>	aucun
-----------------------	-------

**Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet															
<b>14.2. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet															
<b>14.3. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet															
<b>14.4. Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet															
<b>14.5. Classe(s) de danger pour le transport</b>	<table border="0"> <tr> <td>classe</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Risque Secondaire</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	classe		Sans Objet	Risque Secondaire		Sans Objet									
classe		Sans Objet														
Risque Secondaire		Sans Objet														
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<table border="0"> <tr> <td>Identification du risque (Kemler)</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Code de classification</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Étiquette de danger</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>quantité limitée</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Identification du risque (Kemler)		Sans Objet	Code de classification		Sans Objet	Étiquette de danger		Sans Objet	Dispositions particulières		Sans Objet	quantité limitée		Sans Objet
Identification du risque (Kemler)		Sans Objet														
Code de classification		Sans Objet														
Étiquette de danger		Sans Objet														
Dispositions particulières		Sans Objet														
quantité limitée		Sans Objet														

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet									
<b>14.2. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet									
<b>14.3. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet									
<b>14.4. Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet									
<b>14.5. Classe(s) de danger pour le transport</b>	<table border="0"> <tr> <td>Classe ICAO/IATA</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Sous-risque ICAO/IATA</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Code ERG</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Classe ICAO/IATA		Sans Objet	Sous-risque ICAO/IATA		Sans Objet	Code ERG		Sans Objet
Classe ICAO/IATA		Sans Objet								
Sous-risque ICAO/IATA		Sans Objet								
Code ERG		Sans Objet								
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<table border="0"> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo uniquement</td> <td>  </td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Dispositions particulières		Sans Objet	Instructions d'emballage pour cargo uniquement		Sans Objet			
Dispositions particulières		Sans Objet								
Instructions d'emballage pour cargo uniquement		Sans Objet								

## META CRÈME

Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet
Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet
Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

**Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG   Sans Objet
	IMDG Sous-risque   Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS   Sans Objet
	Dispositions particulières   Sans Objet
	Quantités limitées   Sans Objet

**Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet   Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification   Sans Objet
	Dispositions particulières   Sans Objet
	Quantités Limitées   Sans Objet
	Équipement requis   Sans Objet
	Feu cônes nombre   Sans Objet

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans Objet

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

**RÉSUMÉ ECHA**

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	Y
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	Y
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y

**Légende:**

O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire

N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS****Codes pleine de risques de texte et de danger****autres informations**

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: [www.chemwatch.net](http://www.chemwatch.net)

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

**Définitions et abréviations**

PC – TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)